

TARIFS MENSUELS 2025-2026 (sur 10 mois)

Ecole, Collège, Lycée Général, Lycée Technologique, Post Bac

ECOLE	Scolarité (y compris activités culturelles et sportives)	Restauration
Maternelle	42.00 €	21.00 €
Primaire CP	49.50 €	21.00 €
Primaire CE et CM	51.50 €	21.00 €

* **La participation supplémentaire aux frais de cantine** (pour quatre repas par semaine) comprend la préparation et le nettoyage des locaux, la surveillance pendant et après le repas et les investissements. Les repas vous seront facturés par la société de restauration de la Communauté Urbaine d'Alençon (C.U.A.).

Second degré	Contribution familiale (scolarité)	Internat 4 nuits par semaine y compris petit-déjeuner + repas du soir	Coût réel mensuel (sans le repas du midi)	Demi-pension (1) (2) (restauration)
	Externes – Demi-pensionnaires - Internes	Internes	Internes	Demi-Pensionnaires Internes 5 repas du midi
Sixième	65.00 €	273.00 €	338.00 €	106.25 €
Cinquième	78.00 €	273.00 €	351.00 €	106.25 €
Quatrième	78.00 €	273.00 €	351.00 €	106.25 €
Troisième	80.00 €	277.20 €	357.20 €	106.25 €
Collège				
Seconde	82.00 €	252.00 €	334.00 €	6.25 € 93.75 €
Première	93.00 €	252.00 €	345.00 €	6.25 € 93.75 €
Terminale	93.00 €	268.80 €	361.80 €	6.25 € 93.75 €
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE				
BTS SIO *	185.50 €	236.00 €	416.00 €	6.25 € 102.78 €
POST BAC				

* Tarif BTS sur 9 mois

Autres tarifs :

- Repas exceptionnel self pour les externes: 6.25 €
- Garderie et étude surveillée (école): forfait mensuel de 40.00 €
- La cotisation Apel sera facturée avec la facturation annuelle (sauf avis contraire de votre part, par écrit).
- Option équitation 70.50€/ mois
- Autres fournitures : Livres de poche, tenues pour les options futsal, football, basket

(1) Pour les collégiens :

La restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-Directe. Les repas seront décomptés au réel.

(2) Pour les lycéens et BTS uniquement :

La restauration (repas du midi) a été calculée sur la base d'un passage au self (repas à 6.25 €). Cependant, les lycéens et les étudiants ont le choix de déjeuner soit au self soit à la cafétéria (facturation selon menu consommé).

Aussi, la restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-direkte.

Le coût de l'internat englobe : l'hébergement, le petit déjeuner, le goûter, le repas du soir et l'étude surveillée 4 jours par semaine.

Absences des internes : Une réduction pourra être effectuée sur demande écrite de la famille pour une absence pour maladie (sur présentation d'un justificatif) d'une durée supérieure ou égale à 1 semaine.

Cafétéria : Tous les lycéens et étudiants Post Bac (externe, demi-pensionnaire ou interne) ont la possibilité de se restaurer au moment des récréations (ventes de boissons chaudes, viennoiseries, eau, soda, barres chocolatées...). Ces achats sont indépendants des frais de scolarité, demi-pension et d'internat. Ils font l'objet d'une facturation séparée dont les familles doivent s'acquitter en alimentant un porte-monnaie électronique via Ecole-Directe.

TARIFS MENSUELS 2025 – 2026 (sur 10 mois)

Lycée Professionnel

LYCEE PROFESSIONNEL	Contribution familiale (scolarité)	Internat 4 nuits par semaine y compris petit-déjeuner + repas du soir	Coût réel mensuel (sans le repas du midi)	Demi-pension (1) (2) (restauration)
Troisième Prépa Métiers	Externes – Demi-pensionnaires - Internes 82.00 €	Internes 245.70 €	Internes 327.70 €	Demi-Pensionnaires 6.25 €
Seconde AGOrA	82.00 €	235.20 €	317.20 €	Internes 93.75 €
Première AGOrA	93.00 €	218.40 €	311.40 €	
Terminal AGOrA	93.00 €	210.00 €	303.00 €	
Seconde MS	103.00 €	235.20 €	338.20 €	87.50 €
Première MS	108.00 €	237.30 €	345.30 €	6.25 €
Terminale MS filière "Bleu"	108.00 €	218.40 €	326.40 €	84.38 €
Terminale MS filière "Rouge"	108.00 €	235.20 €	343.20 €	78.13 €

Autres tarifs :

- Repas exceptionnel self pour les externes : 6.25 €
- La cotisation Apel sera facturée avec la facturation annuelle (sauf avis contraire de votre part, par écrit).

(1) Pour les collégiens :

La restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation. Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-Directe. Les repas seront décomptés au réel.

(2) Pour les lycéens uniquement :

La demi-pension (repas du midi) a été calculée sur la base d'un passage au self (repas à 6.25 €). Cependant, les lycéens ont le choix de déjeuner soit au self soit à la cafétéria (facturation selon menu consommé).

Aussi, **la restauration du midi n'est pas intégrée à la facturation.** Elle doit être réglée par l'alimentation d'un porte-monnaie électronique disponible sur Ecole-directe.

Le coût de l'internat englobe : l'hébergement, le petit déjeuner, le goûter, le repas du soir et l'étude surveillée 4 jours par semaine.

Absences des internes : Une réduction pourra être effectuée sur demande écrite de la famille pour une absence pour maladie (sur présentation d'un justificatif) d'une durée supérieure ou égale à 1 semaine.

Pour la détermination des tarifs de demi-pension et internat, il a été tenu compte de l'absence des élèves en raison des stages :

- 3ème Prépa Pro : 4 semaines au cours de l'année scolaire.
- 2nde AGOrA : 3 semaines au cours de l'année scolaire. Les 4 autres semaines s'effectuent après la fin de l'année scolaire.
- 1ère AGOrA : 4 semaines au cours de l'année scolaire. Les 4 autres semaines s'effectuent après la fin de l'année scolaire.
- Terminale AGOrA : 8 semaines au cours de l'année scolaire.
- 2nde MS : 3 semaines au cours de l'année scolaire. Les 4 autres semaines s'effectuent après la fin de l'année scolaire.
- 1ère MS : Pas de déduction de l'internat pour les 3 semaines (Ecole de Police, Sdis, et gendarmerie) car les stages se déroulent à St François ou en internat. Durant ces stages, seuls les repas du midi seront refacturés.
- Terminale MS filière "Bleu" : 8 semaines au cours de l'année scolaire. Pas de déduction de l'internat pour les 3 semaines (Ecole de Police, gendarmerie) car les stages se déroulent à St François ou en internat. Durant ces stages, seuls les repas du midi seront refacturés.
- Terminale MS filière "Rouge" : 8 semaines au cours de l'année scolaire. Pas de déduction pour les 2 semaines (Sdis) car les stages se déroulent à St François ou en internat. Durant ces stages, seuls les repas du midi seront refacturés.

Cafétéria : Tous les lycéens et étudiants Post Bac (externe, demi-pensionnaire ou interne) ont la possibilité de se restaurer au moment des récréations (ventes de boissons chaudes, viennoiseries, eau, soda, barres chocolatées...). Ces achats sont indépendants des frais de scolarité, demi-pension et d'internat. Ils font l'objet d'une facturation séparée dont les familles doivent s'acquitter en alimentant un porte-monnaie électronique via Ecole-Directe.